

## Limitation salubre de la hausse du prix de l'électricité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.01.03

Paris, 14 janvier 2022

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

#### PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

C'était une demande de l'U2P en même temps qu'une nécessité pour la majorité des particuliers et des petites entreprises. **La hausse du prix de l'électricité sera contenue à 4 % au 1<sup>er</sup> février prochain et pour l'ensemble de l'année 2022. L'augmentation aurait été supérieure à 35 % sans intervention de l'État.**

Celui-ci a décidé à juste titre, par la voix de Bruno Le Maire, d'une part de réduire la taxe applicable aux factures (TICFE) pour un montant de 8 milliards d'euros et d'autre part d'imposer à EDF de vendre davantage d'électricité à prix réduit pour un montant de 6 à 7 milliards d'euros.

**Ainsi 1,5 million de petites entreprises, dont beaucoup d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux, qui sont au tarif réglementé, bénéficieront de ce bouclier tarifaire.** Ceux qui ne sont pas clients d'EDF devraient également connaître un impact limité sur leurs factures.

**Cette mesure était indispensable** et l'U2P ne peut que saluer la décision au nom des chefs d'entreprise de proximité. En effet, de fortes hausses ont d'ores et déjà été constatées. Elles ont été particulièrement pénalisantes dans les entreprises fortement consommatrices d'électricité et se sont ajoutées à un faisceau de difficultés conjoncturelles : baisses d'activité, difficultés d'approvisionnement, hausse des prix des matières premières, pénuries de personnel...

**Pour autant, l'U2P demande au gouvernement de garantir qu'il n'y aura pas de rappel a posteriori des montants en jeu, car les entreprises qui sont en phase de remboursement des prêts et des reports de charges, ne pourraient y faire face.**